



LETTRE DU METL

Bulletin d'Information du Ministère de l'Équipement, du Transport et de la Logistique

MAI-JUIN 2014

INEDIT :

ADM décerne des labels de qualité aux aires de service



La Société Nationale des Autoroutes du Maroc a mis en place un système de labélisation de la qualité décernée aux aires de service se trouvant sur le réseau autoroutier national qui se sont distinguées par leur qualité du service rendu aux usagers de l'autoroute. Cette labellisation est faite suite au déploiement d'un système d'appréciation et de notation des aires de service, auquel les compagnies pétrolières se sont délibérément inscrites. Ainsi les labels « hygiène et propreté », « Service Auto » et « Qualité de Service » ont été remis en date du 22 Mai 2014 aux quatre aires suivantes :

- Aire de service de Bouznika, sens Casablanca-Rabat gérée par VIVO ENERGY
- Aire de service situé sur le contournement de Casablanca, sens Casablanca-Rabat gérée par TOTAL
- Aire de service Settat, sens Casablanca-Marrakech gérée par AFRIQUIA
- Aire de service Oum Rbii, sens Marrakech-Casablanca gérée par WINXO

Les labels qualité sont remis aux sociétés qui satisfont aux conditions requises pour l'obtention de chaque type de label : le premier concerne « l'Hygiène et la Propreté » ; le second est celui du « Service Auto » ; le troisième label porte sur la « Qualité de Service ». Chaque label est attribué pour une durée de 2 ans avec obligation de subir un audit annuel. Le label « Qualité de Service » ne peut être accordé que si le candidat obtient au préalable les deux autres labels.

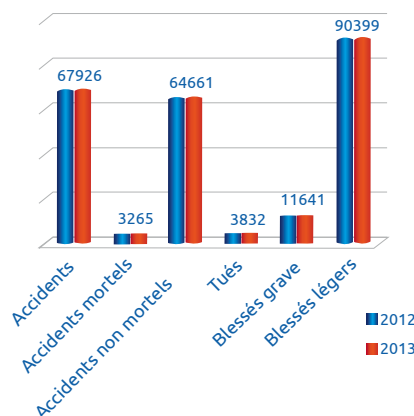
Bilan 2013 des accidents corporels de la circulation routière

La commission nationale chargée de l'examen des données statistiques d'accidents corporels de la circulation routière s'est réunie, le 30/04/2014 en présence des représentants de l'Etat-Major de la Gendarmerie Royale, la Direction Générale de la Sûreté Nationale, la direction des Transports routiers et de la sécurité routière, la direction des Routes, le Centre national d'études et de recherches routières et le Comité national de prévention des accidents de la circulation, pour valider les statistiques définitives des accidents corporels de la circulation routière survenus durant l'année 2013.

Ainsi, le bilan définitif officiel, qui résulte du traitement des formulaires statistiques renseignés par les brigades territoriales de la Gendarmerie Royale et des Services Accidents de la Direction Générale de la Sûreté Nationale respectant les définitions internationales des victimes, enregistré dans l'ensemble du Maroc durant l'année 2013 fait ressortir :

- 67 926 accidents, soit : +1,15%
- 3 265 accidents mortels, soit : -7,53%
- 64 661 accidents non mortels, soit : +1,64%
- 3 832 tués, soit : -8,04%
- 11 641 blessés graves, soit : -4,98%
- 90 399 blessés légers, soit : +0,33%

Bilan 2013 des accidents corporels de la circulation routière



EDITORIAL

La région de Tadla-Azilal, qui se trouve au centre du pays à proximité des principaux pôles économiques (Casablanca, Rabat) et au centre du premier circuit touristique du Maroc (Marrakech, Fès) tout en étant ouverte sur les Provinces du sud en plein développement et à forte notoriété touristique (Ouarzazate, Errachidia, Imilchil), a connu le lancement de plusieurs projets relatifs à d'importantes infrastructures de transport aérien et terrestre accompagnant les projets et programmes de développement.

Ainsi au cours du mois de mai 2014, Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu L'assiste, a procédé à l'inauguration du nouvel aéroport de Béni Mellal après des travaux de reconstruction et de réaménagement d'une nouvelle aérogare dotée d'équipements technologiques de pointe qui pourra accueillir 150.000 passagers par an.

Le Souverain a également procédé, au cours du même mois, à l'inauguration de l'autoroute Khouribga-Béni Mellal qui fait partie du projet global de construction de l'autoroute Berrechid-Béni Mellal. D'une longueur de 95 km, cette infrastructure autoroutière permettra d'améliorer les conditions de circulation de 4000 véhicules qui l'emprunteront quotidiennement.

Le Souverain a par ailleurs, procédé au lancement de la première tranche du programme de mise à niveau des axes stratégiques du réseau routier de la région. D'une soixantaine de kilomètres, Cette première tranche fait partie d'un plan global s'étendant sur la période 2014-2018 et visant à relier les grandes villes de la région et à en améliorer les conditions de circulation.

PROJETS ET COVENTIONS S'INSCRIVANT DANS LE CADRE DES ACTIVITES ROYALES

Signature de la convention cadre relative au développement intégré de la ville de Rabat

Dans le cadre du projet « Rabat Ville lumière, capitale marocaine de la culture », Aziz Rabbah, ministre de l'Équipement, du transport et de la logistique a pris part à Rabat, le 12 Mai 2014, devant Sa Majesté le Roi Mohammed VI que Dieu Le glorifie, à la signature de la convention cadre relative au développement intégré de la ville de Rabat 2014-2018.

Le développement de l'infrastructure de base et principalement les liaisons routières stratégiques et structurantes, est une composante importante du programme de la convention de par son étendue, son impact sur l'accessibilité à la capitale et l'enveloppe budgétaire nécessaire pour sa réalisation, de l'ordre de 1.15 Milliard de Dirhams dont 910 Millions de Dirhams comme contribution du ministère de l'Équipement, du transport et de la logistique (METL).

Les principaux projets routiers prévus dans le cadre de cette convention, concernent la mise à niveau de la rocade urbaine reliant le Nord du Royaume et l'Autoroute Rabat-Casablanca (voie de contournement de Rabat-Salé) et l'aménagement de pénétrantes autoroutières à partir de l'autoroute de contournement de Rabat-Salé actuellement en cours de construction.

Signature de 7 conventions pour le développement de la compétitivité logistique

Le Souverain a présidé, le 13 Mai 2014 à Mohammedia, la cérémonie de signature de sept conventions visant l'accélération de la mise en œuvre de la stratégie nationale de développement de la compétitivité logistique. Il s'agit de trois contrats d'application pour la période 2014-2020 relatifs à l'amélioration de la compétitivité logistique des flux de matériaux de construction, d'import-export et de distribution interne, d'un contrat d'application pour la période 2014-2020 relatif au développement de la formation et des compétences logistiques, d'une convention cadre pour la mobilisation du foncier public pour le développement du réseau national des zones logistiques multi-flux, d'une convention entre l'Etat et la Confédération Générale des Entreprises du Maroc (CGEM) relative à l'organisation et au fonctionnement de l'Observatoire marocain de la compétitivité logistique (OMCL) et une convention de partenariat pour l'aménagement de la desserte nord du port de Casablanca à la zone logistique de Zenata.

Après la présentation faite par M. Aziz Rabbah devant SM le Roi sur les principales avancées réalisées et les prochaines étapes et les principaux chantiers prévus pour la période 2014-2020 dans le cadre de la concrétisation

de cette stratégie lancée en avril 2010, le Souverain a procédé à l'inauguration de la deuxième tranche de la plateforme logistique développée à Zenata par la Société Nationale des Transports et de la Logistique comprenant 10 entrepôts avec une superficie couverte de 60.000 m².

Inauguration du nouvel aéroport de Beni Mellal

Sa Majesté a procédé, le 16 mai 2014, à l'inauguration du nouvel aéroport de Beni Mellal après des travaux de reconstruction et de réaménagement ayant nécessité une enveloppe budgétaire de 195,5 millions de dirhams (MDH). Ce projet, objet d'une convention signée le 1er avril 2008 sous la présidence de SM le Roi, s'inscrit dans le cadre des actions menées par le Souverain en faveur du désenclavement et de l'amélioration de l'accessibilité de la région de Tadla-Azilal, tout en lui assurant un développement global, équilibré et durable.

Fruit d'un partenariat entre l'Office national des aéroports (128 MDH) et le Conseil de la Région Tadla-Azilal (67,5 MDH), ce projet structurant a consisté en la construction d'une aérogare pour passagers, d'une tour de contrôle, ainsi que la mise à niveau (rallongement et renforcement) de la piste d'atterrissage et ses abords, l'extension de la clôture et l'aménagement d'une desserte routière et d'un parking pour véhicules.

Avec une capacité de 150.000 passagers par an, la nouvelle aérogare (1.500 m²) est dotée d'équipements technologiques de pointe répondant aux exigences internationales en matière de sûreté, de sécurité et de qualité des services, et d'une architecture optimisant les espaces pour une gestion fluide des passagers. Elle comporte un Hall public, une zone départ sous douane disposant d'un salon VIP, ainsi qu'une zone arrivée.

Tadla Azilal : lancement de projets routiers pour désenclaver la région



Le Souverain a procédé, le 17 mai 2014, à la commune rurale Oulad Yaich, au lancement de la première tranche du programme de mise à niveau des axes stratégiques du réseau routier de la région Tadla Azilal. Mobilisant des investissements de l'ordre de 770 millions de dirhams (MDH), la première tranche du programme de mise à niveau des axes stratégiques du réseau routier de la région prévoit le renforcement de 18 kilomètres

de routes (30 MDH), la construction de 22 km (20 MDH), le dédoublement de 21 km (200 MDH) et l'élargissement de 219 km (520 MDH). Le programme de mise à niveau des axes stratégiques du réseau routier de la région Tadla Azilal fait partie d'un plan global s'étendant sur la période 2014-2018 qui vise à relier les grandes villes de la région à l'autoroute Berrechid-Beni Mellal.

A cette occasion, SM le Roi a présidé la cérémonie de signature de la convention de partenariat pour la mise en œuvre du programme de mise à niveau des axes stratégiques du réseau routier de la région Tadla Azilal.

Mise en service de l'autoroute Khouribga-Béni Mellal

Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu L'assiste a procédé, le 17 Mai 2014, à l'inauguration de l'autoroute Khouribga-Béni Mellal qui fait partie intégrante du projet global de construction de l'autoroute Berrechid-Béni Mellal, officiellement lancée par Sa Majesté le Roi Mohammed VI le 12 avril 2010 portant sur un linéaire de 172km.

Avec ses 95 km, cette autoroute porte le linéaire du réseau autoroutier en exploitation à 1511 km tout en offrant aux usagers une infrastructure aux standards internationaux à même d'améliorer les conditions de circulation des 4000 véhicules qui l'emprunteront au quotidien. Le coût global de la construction de cette autoroute est de 2.800 MDH. Ce montant a été financé par le Fonds Arabe pour le Développement Economique et Social (FADES), la Banque Européenne d'Investissement (BEI), China Exim Bank.

Signature d'accords bilatéraux Maroc-Tunisiens

Dans le cadre de la visite royale effectuée en Tunisie à partir du 31 mai 2014, plusieurs accords bilatéraux ont été signés sous la présidence de Sa Majesté le Roi Mohammed VI et du Président tunisien, M. Mohamed Moncef Marzouki, dont deux concernent les activités supervisées par le METL. Il s'agit d'un accord-cadre relatif à la coopération dans le domaine de la logistique, signé par le ministre de l'Équipement, du transport et de la logistique, Aziz Rabbah et le ministre tunisien du Transport, Chihab Ben Ahmed; et d'un protocole d'accord de coopération entre l'Institut Supérieur des Etudes Maritimes (ISEM) de Casablanca et l'Institut Méditerranéen pour la Formation aux Métiers de la Mer de Tunisie, signé par Aziz Rabbah et Chihab Ben Ahmed.

PORTS ET DOMAINE PUBLIC MARITIME

Le SG de l'OMI salue le rôle joué par le Maroc



En marge des travaux de la 93^{ème} session du comité de la sécurité maritime, qui s'est déroulé du 14 au 23 mai 2014 au siège de l'Organisation Maritime Internationale (OMI), le secrétaire général de cette organisation a salué le rôle joué par le Maroc au sein de cette institution onusienne. M. Koji Sekimizu s'est félicité de l'appui apporté par le Royaume aux efforts de l'OMI en faveur des professionnels maritimes. Il a rappelé, dans ce cadre, les mesures et les projets phares lancés par le Royaume pour renforcer la sécurité et la sûreté maritimes, lutter contre la pollution et améliorer les conditions de vie des marins.

Le Maroc, Etat membre de cette organisation onusienne depuis 1962, a été réélu en 2013 en tant que membre du Conseil de cette Organisation pour un nouveau mandat de deux ans, allant jusqu'à 2015. Cette réélection traduit la confiance dont jouit le Maroc auprès de la communauté maritime internationale grâce à la stratégie nationale intégrée mise en œuvre dans le domaine maritime ayant permis la réalisation d'importantes infrastructures aéroportuaires

PortNet



Le Comité de pilotage du projet PortNet a tenu, le 03 juin 2014 à Rabat, une réunion consacrée au suivi de la mise en œuvre de ce projet, présidée par le ministre de l'Équipement, du transport et de la logistique, Aziz Rabbah.

Le projet PortNet a pour ambition de coordonner les services et prestations dédiés aux importateurs et exportateurs au niveau des ports du Royaume, et en particulier celui de Casablanca. Le but étant d'instaurer une relation entre tous les intervenants pour faciliter l'accès à l'information et aux documents et alléger les charges de gestion des exportateurs et importateurs.

Ce projet, qui a fait l'objet de plusieurs réunions de travail, sert de guichet unique électronique du commerce extérieur au service des opérateurs économiques et les différents intervenants, notamment le Département du Commerce extérieur, l'Office des changes, les banques, les agents maritimes, les transporteurs, l'autorité portuaire, les importateurs et exportateurs et les autres guichets uniques des différents départements et services concernés.

Ce projet, qui a donné de bons résultats au port de Casablanca, sera bientôt généralisé à l'ensemble des ports du Royaume. Les aéroports pourraient également intégrer cette plateforme.

Programme Qualité des Eaux de Baignade et du Sable des Plages -Saison 2013-2014



Le programme de Qualité des Eaux de Baignade (QEB) de cette année a couvert 147 plages (43 au niveau Méditerranée et 104 au niveau Atlantique) réparties sur 31 provinces et préfectures qui ont fait l'objet de cette surveillance.

Le nombre de plages objet du Programme National de Surveillance évolue depuis plusieurs années, cependant le taux de conformité à la baignade de ces plages a connu une stabilité cette année par rapport à l'année 2013 : 97.22% en 2013, et 97.27% en 2014. Cette saison les analyses ont permis de déclarer 356 stations (soit 97.27%) de qualité microbiologique conforme à la baignade.

La quasi-totalité des 10 stations (soit 2.73%), déclarées non conformes pour la baignade lors de cette saison, subissent l'influence des rejets d'eaux usées ou connaissent une forte concentration de baigneurs, influence conjuguée à l'insuffisance des infrastructures d'hygiène.

Par ailleurs, la qualité des eaux d'une plage est étroitement liée à la qualité du sable (contamination par la Flore fongique, rejets industriels, rejets du trafic et l'insuffisance de nettoyage des équipements sanitaires et du sable lui-même).

Aussi, 16 plages ont fait l'objet, au titre de la saison 2013-2014, d'analyses chimiques, mycologiques et typologiques, soit 32 stations avec 32 prélèvements. Les résultats des analyses chimiques montrent que les échantillons de sable prélevés ne présentent pas de contaminations ni par

les métaux ni par les hydrocarbures. Les analyses mycologiques, attestent aussi de l'absence de dermatophytes et des moisissures au niveau toutes les plages prospectées.

INFRASTRUCTURE ROUTIERE

9^{ème} Congrès national de la route à Skhirat



Le 9^{ème} congrès national de la route s'est tenu du 11 au 13 juin 2014 à Skhirat, sous le thème «Quelle gouvernance pour un meilleur développement des infrastructures routières?».

Placée sous le Haut patronage de SM Mohammed VI, cette manifestation, organisée tous les quatre ans par l'Association marocaine permanente des congrès de la route (AMPCR), a réuni plus de 700 participants représentant différents intervenants du secteur, notamment des professionnels du secteur privé, des chercheurs et des institutionnels, en plus de délégations d'une vingtaine de pays africains et arabes. Le congrès s'est penché sur la problématique de la gouvernance en matière de développement des infrastructures routières, aux côtés de thèmes à caractère technique et scientifique.

Il est à signaler que le 9^{ème} congrès national de la route intervient dans le cadre de l'achèvement des programmes gouvernementaux relatifs à ce secteur, notamment le programme national des routes rurales (2015) et des autoroutes (2016), ainsi que les programmes relatifs à la maintenance des routes et aux ouvrages d'art.

Ce congrès constitue une opportunité d'explorer de nouvelles pistes de financement des nouveaux projets routiers, a souligné, Aziz Rabbah, que le Maroc vise à construire 1.700 km d'autoroutes durant les vingt prochaines années. Il a mis l'accent sur le rôle important joué par le secteur, en termes d'accompagnement des politiques sectorielles relatives notamment au tourisme, à l'énergie, à la logistique, à l'agriculture et à l'industrie.

Signature d'une convention cadre de partenariat entre le METL et l'APC

Mohamed Najib Boulif, ministre délégué chargé du Transport, et M. Mohamed Chaabi, Président de l'Association professionnelle des cimentiers (APC) ont signé, le 20 Juin 2014, une convention

définissant le cadre général de leur partenariat.

Cette convention s'assigne pour objectif de consolider les efforts déployés dans le cadre des missions et attributions du ministère en vue d'améliorer la sécurité sur les routes, les chantiers et les lieux du travail. Elle vise également l'aide à l'application des procédures réglementaires en vigueur, l'élaboration des textes d'application nécessaires et le développement des actions d'information, de sensibilisation, d'éducation et de formation en lien avec les objectifs fixés par les deux parties. Il s'agit, en outre, d'organiser des rencontres en vue de renforcer les partenariats et les échanges, développer la recherche et l'innovation et adapter les techniques et les dispositions adoptées dans d'autres pays au contexte marocain.

Il est à noter que la coopération entre le METL et l'Association remonte à plusieurs années et est encadrée par trois conventions qui portent sur la construction de routes avec des techniques utilisant essentiellement le ciment, la formation scientifique et technique dispensée par l'Ecole Hassaniana des Travaux Publics, et le développement d'une nouvelle stratégie de sécurité routière, en collaboration avec le Comité National de Prévention des Accidents de la Circulation.

Signature d'une convention-cadre pour la mise à niveau des colonies de vacances

Le 23 juin 2014, Mr Aziz Rabbah, ministre de l'Équipement, du transport et de la logistique et Mohammed Ouzzine, ministre de la Jeunesse et des sports, représentant leurs ministères respectifs, ont procédé à la signature d'une convention-cadre ayant pour objet de définir le cadre général du partenariat entre le METL et le MJS dans le but de faire aboutir les actions s'inscrivant dans le cadre des missions et attributions de chacune des deux parties en matière de mise à niveau des colonies de vacances.

Dans le cadre de cette convention, le METL assurera la mission d'assistance technique et de financement pour l'étude et le suivi des travaux d'aménagement des dessertes des colonies de vacances définies en commun accord avec le MJS, et ce, dans le respect des règles de l'art.

Par ailleurs, ladite convention-cadre sera déclinée en conventions spécifiques d'exécution entre le MJS, autorité gouvernementale en charge des colonies de vacances et de l'élaboration et l'organisation du programme «vacances pour tous», et le METL, qui agit pour assurer une meilleure accessibilité aux centres de vacances.

TRANSPORT ROUTIER

Le test d'alcoolémie bientôt sur les routes



Le ministre délégué chargé du Transport, Mohamed Najib Boulif, a annoncé le 6 mai 2014 à Rabat qu'il sera procédé prochainement à l'introduction d'un test d'alcoolémie chez les usagers de la route, soulignant que des mesures répressives seront appliquées dans le cadre du Code de la route.

Intervenant à l'ouverture d'un forum sur "les dangers liés à la consommation des stupéfiants et à l'alcool au volant", M. Boulif a indiqué que 30 pc des accidents sont associés à la consommation de stupéfiants et de l'alcool.

L'article 207 du Code de la route stipule que "les officiers de police judiciaire, soit sur instruction du procureur du Roi, soit à leur initiative ainsi que les agents verbalisateurs, sur ordre et sous la responsabilité des officiers de police judiciaire, peuvent imposer un test de l'haleine qui consiste à souffler dans un appareil qui détecte le niveau d'imprégnation alcoolique dans l'air alvéolaire expiré".

Les statistiques disponibles relèvent que l'effet alcool et drogue multiplie, deux à cinq fois en moyenne, le risque d'accident, a signalé le ministre, précisant qu'une grande partie des accidents impliquant des personnes âgées de moins de 25 ans sont dus à la consommation de l'alcool et des drogues.

Signature de la nouvelle mouture du cahier des charges relatif au transport touristique



Mohamed Najib Boulif, ministre délégué chargé du Transport, et Lahcen Haddad, ministre du Tourisme, ont co-présidé, le 19 mai 2014 à Rabat, la signature de la nouvelle mouture du cahier des charges relatif à l'exercice de l'activité de transport touristique en présence des représentants du secteur du transport touristique routier.

La 3ème version du cahier des charges vise essentiellement la professionnalisation des entreprises du transport touristique à travers les

conditions techniques et de qualité exigées pour accéder à la profession, en plus de la transparence de la procédure d'octroi des autorisations. Ledit cahier des charges est le résultat d'une concertation sérieuse et positive entre le ministère du Tourisme et le ministère délégué chargé du Transport, d'une part, et les instances professionnelles et syndicales représentant le secteur, d'autre part. Ce qui a permis la convergence vers des amendements de certaines dispositions du cahier des charges visant la clarification de ses concepts, la simplification des procédures d'autorisations et la définition de la liste des documents obligatoires à bord des véhicules de transport touristique.

Par ailleurs, dans le cadre de l'institutionnalisation du dialogue entre les professionnels et l'administration, il a également été convenu la création d'une commission permanente pour étudier les points en suspens et les nouveautés du secteur.

Signature d'un contrat-programme entre le Ministère délégué chargé du Transport et les professionnels du secteur d'enseignement de la conduite



Une réunion a été tenue, le 27 juin 2014 à Rabat, avec les instances professionnelles du secteur d'enseignement de la conduite, sous la présidence du ministre délégué chargé du Transport, Mohamed Najib Boulif. La réunion a été couronnée par la signature d'un contrat-programme entre le gouvernement représenté par le ministère délégué chargé du Transport et les professionnels du secteur d'enseignement de la conduite.

Ce contrat-programme constitue une feuille de route pour l'activation des nouvelles dispositions contenues dans la loi susmentionnée. Les mesures préconisées par ce plan d'action s'articulent autour de quatre thèmes liés à la qualification de la formation au sein des établissements d'enseignement de la conduite, l'amélioration de l'examen d'aptitude pour l'obtention du permis de conduire et la modernisation du parc des voitures utilisées dans l'apprentissage de la conduite, en plus de l'instauration des principes de la concurrence loyale liée à l'exercice de ce métier et la motivation desdits établissements.

LOGISTIQUE

Logismed



Sous la présidence du ministre de l'Équipement, du transport et de la logistique, Aziz Rabbah, a été ouverte, le 6 mai 2014 à Casablanca, la 3ème édition du Salon International du Transport et de la Logistique pour la Méditerranée (LOGISMED), et ce en présence d'importantes personnalités marocaines et étrangères. Ce Salon, organisé du 6 au 8 mai 2014, au centre des conférences et d'expositions de l'Office des Changes à Casablanca, a pour thème : « La logistique, un nouveau relais de croissance ».

Le ministre a réaffirmé, à cette occasion, la détermination du Maroc à œuvrer davantage pour le renforcement de ses liens économiques avec son espace Euro-méditerranéen et Africain. Il a également mis l'accent sur la nécessité de consolider les relations de coopération dynamique entre les pays du Sud, choix stratégique clairement adopté par le Maroc.

Journée d'études sur le développement des activités logistiques du Grand Agadir



Le 20 mai 2014 au siège de la wilaya de la région Souss-Massa-Drâa, le ministre de l'Équipement, du transport et de la logistique, Aziz Rabbah a présidé les travaux d'une journée d'études et de concertation centrée sur les perspectives de développement des activités logistiques du Grand Agadir.

L'accent a été mis sur le besoin pour la région de se doter d'un plan logistique régional (réseau routier, zones logistiques, extension du port d'Agadir), et l'ensemble des intervenants concernés ont été appelés à conjuguer les efforts pour la réalisation et l'adoption de ce plan. La mise en place de ce plan, qui tire son importance du dynamisme économique que connaît la région, permettra de décongestionner un nombre d'agglomérations urbaines, notamment Agadir et Inezgane, et de répondre à la demande croissante en

termes de prestations logistiques de la part des investisseurs et des opérateurs économiques de divers secteurs d'activité (agriculture, pêche, industrie et trafic routier).

Un exposé présenté par le directeur général de l'Agence Marocaine de Développement de la Logistique (AMD), a fait ressortir que ce plan régional ambitionne de réduire le coût logistique de 3 milliards de dhs, d'améliorer la productivité et la compétitivité des entreprises, d'alléger la congestion des centres urbains et de réduire l'impact du déplacement des poids lourds à l'intérieur des périmètres urbains.

2ème Conférence Internationale sur la Gestion Opérationnelle de la Logistique

A l'occasion de la 2ème Conférence Internationale GOL'14, organisée par l'ENSIAS du 05 au 07 Juin 2014 à Rabat, Mohamed Najib Boulif, ministre délégué chargé du Transport a abordé les défis de la logistique et l'importance de la performance logistique dans la croissance économique. Il a également mis en exergue les mesures prises au niveau du Maroc pour promouvoir le secteur.

S'agissant de la Stratégie Nationale pour le Développement de la Compétitivité Logistique (2014-2020), le ministre a affirmé que le Maroc a défini une stratégie pour le développement de sa compétitivité logistique dans le but de réduire les coûts logistiques par rapport au PIB de 20% à 15%, d'accélérer la croissance du PIB de 3 à 5 points, et de contribuer au développement durable du pays à travers la réduction des émissions CO2 de 35%.

Cette conférence organisée sous le thème « la logistique au service du développement économique » vise à réunir chercheurs et professionnels concernés par la logistique au sens large autour de thématiques relevant des sciences de l'ingénieur, des STIC ainsi que des sciences humaines et sociales. Cette rencontre multidisciplinaire a été l'occasion de dresser un état des lieux des nouvelles pratiques de gestion opérationnelle des différents flux logistiques.

Lancement du chantier pour la structuration de la logistique urbaine au Maroc

Sous l'égide du METL, se sont ouverts les travaux du séminaire de concertation qui s'est déroulé, le 26 juin 2014 à Casablanca sous le thème « Ensemble pour asseoir les bases d'une logistique urbaine performante au Maroc ». Par l'organisation de cette rencontre, le METL acte le lancement, à travers l'AMD, de la réalisation de l'étude pour la structuration de la logistique urbaine au Maroc.

Cette initiative s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie logistique nationale et particulièrement son contrat d'application 2014-2020 relatif à l'amélioration de la compétitivité logistique des flux de distribution interne signé devant Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu L'assiste, le 13 mai 2014 à Zenata. Elle a pour objectif de définir, de concert avec l'ensemble des parties prenantes, une vision à long terme ainsi que des plans d'actions opérationnels à court et moyen termes pour le développement d'une logistique urbaine pertinente et cohérente entre les différentes échelles territoriales, acceptable et déclinable par les collectivités et les acteurs économiques.

TRANSPORT FERROVIAIRE

La SCIF un fleuron de développement industriel et d'intégration ferroviaire



La Société Chérifienne de Matériel Industriel et Ferroviaire (SCIF) est aujourd'hui un fleuron qui commence à gagner du terrain tant au niveau national qu'international, a souligné, le 06 mai 2014 à Casablanca, le ministre de l'Équipement, du transport et de la logistique.

La société, qui a accompagné depuis plus d'un demi-siècle l'évolution des chemins de fer dans le pays, a conforté son assise et a toutes les possibilités, de par la maîtrise et la technicité développées, de satisfaire la demande nationale à un taux significatif mais également à conquérir des parts dans les marchés régional et international, a déclaré le ministre à l'issue d'une visite de la SCIF.

La société a remporté un marché pour produire 50 voitures à voyageurs de type corail pour trains long-courriers pour le compte de l'Office national des chemins de fer (ONCF) et a déjà exporté 200 wagons de transports de phosphate vers la Tunisie mais également dans d'autres pays comme la Mauritanie. La production par la SCIF des trains de type corail pour le compte de l'ONCF, qui répond aux standards internationaux de sécurité et de confort, se fait localement et de manière intégrée.

TRANSPORT AERIEN

Assemblée Générale de l'Association des Transporteurs Aériens Francophones



Sous la présidence du ministre délégué chargé du Transport, Mohamed Najib BOULIF, se sont déroulés les travaux de la 121ème Assemblée Générale de l'Association des Transporteurs Aériens Francophones (AGATAF), le 17 mai 2014 à Rabat. Cet événement, organisé par RAM, a réuni près de 90 participants dont des hauts responsables des compagnies aériennes membres de cette organisation.

Lors de l'ouverture de cet événement, le ministre a signalé que cette 121ème assemblée générale est une opportunité de faire le point sur les différentes activités de l'association et de formuler de nouvelles priorités afin d'atteindre des objectifs élevés. Cet événement est également une occasion pour discuter de l'ensemble des opportunités de concurrence bénéfiques aux transporteurs francophones et de réfléchir au rôle fédérateur de l'association.

Les travaux de cette assemblée générale, qui ont duré trois jours du 17 au 19 mai 2014, ont été essentiellement consacrés à deux thèmes majeurs pour le transport aérien : 'la sécurité aérienne' et 'l'évolution du modèle de réglementation internationale'.

20ème édition de l'Assemblée Générale de l'Instance Arabe de l'Aviation Civile



Les travaux de la 20ème édition de l'Assemblée Générale de l'Instance Arabe de l'Aviation Civile, ont eu lieu le 17 mai 2014 à Rabat, sous la présidence de Mohamed Najib Boulif, ministre délégué chargé du Transport. Cette organisation est une filiale spécialisée de la Ligue Arabe qui coordonne les actions de coopération, dans le domaine de l'aviation civile, entre les pays arabes et son développement.

A cette occasion, le ministre s'est arrêté sur l'évolution et la construction des aéroports dans divers pays arabes, qui ont conduit à une grande croissance du trafic aérien, et puisé d'énormes investissements dans le tissu économique

des pays arabes, spécialement orientés vers l'industrie aéronautique et l'acquisition d'une flotte moderne, et aussi dans l'expansion et la construction des aéroports internationaux qui sont gérés par le secteur de l'aviation civile. Le ministre a souligné l'importance de ce secteur, comme moyen efficace de rapprocher les pays, et son rôle primordial dans le développement économique.

11ème édition du Forum international « Connect »

La 11ème édition du Forum international «Connect» s'est tenu, sous le Haut patronage de SM le Roi Mohammed VI, à Marrakech du 3 au 6 juin 2014. Elle a été organisée, pour la première fois en dehors du continent européen, par l'Office national des aéroports (ONDA) en partenariat avec l'Office national marocain du tourisme (ONMT), le Conseil régional du Tourisme (CRT) et la Ville de Marrakech.

À l'ouverture, le ministre de l'Équipement, du transport et de la logistique a rappelé les atouts du Maroc notamment sa stabilité politique, sa 'résilience' économique et sa position géographique, qui favorisent son positionnement en tant que Hub régional. Il a également mis en exergue les efforts déployés par le Maroc dans le domaine de l'aérien notamment en matière de modernisation de ses infrastructures aéroportuaires et le développement de leurs capacités, et dans les domaines de la sécurité et de la sûreté aériennes ainsi que la stratégie suivie dans le domaine du tourisme qui est fortement appuyée par la politique du transport dont principalement l'aérien.

Lancement des vols inauguraux des lignes Casa-Zagora et Casa-Errachidia



Deux délégations officielles ont procédé, respectivement le 16 et le 25 juin 2014, à l'inauguration du premier vol des routes aériennes Casablanca-Zagora et Casablanca-Errachidia. La première était conduite par le ministre de l'Équipement, du transport et de la logistique, Aziz Rabbah, et la deuxième par le ministre délégué chargé du Transport, Mohamed Najib Boulif qui étaient accompagnés du président de Royal Air Maroc, du directeur général de l'ONDA et des représentants des organismes signataires des conventions de partenariat avec le Ministère.

Grâce aux conventions signées récemment entre le gouvernement

(ministères de l'Équipement du transport et de la logistique, le Ministère de l'Intérieur et le Ministère de l'Économie et des finances), RAM et les deux régions concernées (Souss Massa-Draa et Meknès Tafilalet), la compagnie nationale a ouvert les lignes : Casablanca-Zagora à partir de 16 juin 2014 avec une fréquence de 7 vols par semaine ; et Casablanca- Errachidia à partir de ce 25 juin 2014 à raison de trois vols par semaine.

COOPERATION INTERNATIONALE

Aziz Rabbah reçoit le Directeur Général du Groupe émirati FOLK

Aziz Rabbah, ministre de l'Équipement, du transport et de la logistique a reçu, le 21 mai 2014, M. Abdullah Mohd OBAID, directeur général du Groupe émirati Folk (Folk Shipping, Energy & Petroleum) qui était accompagné de M. Mohamed-Elghali BARA directeur de la filiale Danoise « Dan-Bunkring-Dubai », en visite de prospection d'opportunités d'investissement au Royaume dans différents domaines notamment ceux en relation avec les activités dudit groupe. A cet effet, M. OBAID a mis l'accent sur le projet d'alimentation en carburant des plateformes de prospections pétrolières offshore par le biais de navires citernes.

Le Maroc participe au Forum international des transports à Leipzig



Le Maroc a participé au Forum international des transports à Leipzig par une délégation conduite par le ministre délégué chargé du Transport, Mohamed Najib Boulif. La principale thématique autour de laquelle s'est articulé ce forum, qui s'est tenu du 21 au 23 mai 2014, est «le développement du secteur dans la perspective des mutations internationales». La présence du Maroc à cette importante rencontre internationale lui a permis d'établir des contacts avec les décideurs et professionnels du secteur, de les informer de l'expérience marocaine et d'explorer de nouvelles opportunités de coopération.

Les différentes séances programmées par le forum ont été l'occasion d'exposer les expériences et les potentialités marocaines et de mettre l'accent sur la dimension africaine du secteur du transport sachant que le Maroc est le seul pays à avoir représenté le continent africain lors de la séance consacrée aux débats sur l'intégration des moyens de transports et de la logistique au niveau régional.

Le SG de l'OACI en visite au Maroc

Le secrétaire général de l'Organisation Internationale de l'Aviation Civile, Raymond Benjamin, accompagné du directeur du transport aérien à l'OACI, Boubacar Djibo, et du directeur régional, Mam Sait JALLOW, ont été reçus, à Casablanca le 24 mai 2014, par le ministre de l'Équipement, du transport et de la logistique.

A cette occasion, les responsables de l'OACI ont effectué une visite du Centre National de Contrôle de la Sécurité de la Navigation Aérienne, (sis) à Nuancer à Casablanca. La délégation a, ensuite, suivi une présentation faite par le directeur général de l'ONDA, Zouhair Mohamed El Oufir sur la stratégie de l'office et ses grands projets infrastructurels à l'horizon 2016, notamment les extensions de certains aéroports (Marrakech, Fès, Nador, Guelmim, ...) pour répondre à l'accroissement continu du nombre de passagers dans ces aéroports.

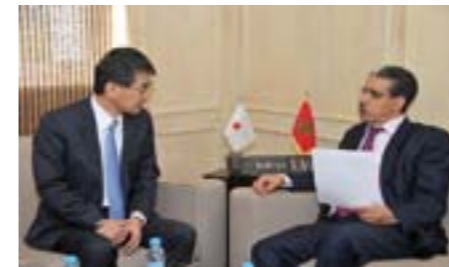
Le responsable onusien a salué les efforts déployés par le Maroc pour le développement du secteur de l'aviation, en particulier en matière d'infrastructures et de financement, ainsi que des services aux passagers qui fréquentent les aéroports marocains. Le Maroc, a-t-il ajouté, pourrait jouer un rôle de premier plan dans ce domaine vue son emplacement stratégique. Les deux responsables ont réaffirmé leur volonté de renforcer la coopération dans les domaines de la sécurité aérienne et de la sûreté dans les aéroports.

Aziz Rabbah reçoit des investisseurs arabes

Le 2 Juin 2014, M. Nasser Abdel-Shafi, directeur général de la Société Islamique du Commerce Extérieur et des Contrats (une filiale de Faysal Bank), en compagnie de M. Murad Hashim, directeur général de l'Arab Contractors Maroc, ont été reçus par le ministre de l'Équipement, du transport et de la logistique.

Cette rencontre s'inscrit dans le cadre de la volonté de ces entreprises d'identifier des projets futurs du ministère, en particulier ceux liés aux autoroutes. A cette occasion, le ministre, a présenté la stratégie du METL dans le domaine susmentionné, ainsi que des projets prévus d'ici 2030. Enfin, le directeur des deux sociétés a exprimé un vif intérêt à participer à la réalisation d'un tronçon des autoroutes programmées dans le cadre d'un partenariat public-privé.

Aziz Rabbah reçoit l'ambassadeur du Japon au Maroc



Aziz Rabbah, a reçu en audience, le 4 juin 2014, S. E. M. Tsuneo KURUKAWA, ambassadeur du Japon au Maroc. Lors de cette rencontre, les discussions ont porté sur les perspectives de renforcement de la coopération entre le Maroc et le Japon ainsi que l'identification de nouveaux axes de coopération dans les différents domaines des infrastructures, du transport et de la logistique.

A cet effet, l'accent a été mis sur la nécessité d'inciter et encourager les entreprises japonaises à investir au Maroc notamment dans le domaine du transport maritime ; initier une coopération maroco-japonaise dans le domaine de l'industrie navale et ferroviaire ; et renforcer la formation tripartite Maroc - Afrique - Japon par la diversification des pays africains participants et la révision à la hausse du nombre de participants.

1ER Forum économique Maroco-Russe

Aziz Rabbah, ministre de l'Équipement, du transport et de la logistique a présenté, lors du 1er forum économique Maroco-Russie, les 09 et 10 juin 2014 à Moscou, les potentialités du Maroc en termes de logistique et de connectivité.

Lors dudit forum qui regroupe un panel de ministres marocains et russes, hommes d'affaires des deux pays, et une forte délégation du BTP, transport et logistique (établissements publics et entreprises privées), le ministre a présenté l'évolution du secteur ces dernières années, la stratégie du METL relative à l'infrastructure et les services afférents à tous les modes de transport (routier, ferroviaire, aérien, maritime et logistique) à long terme ainsi que sa déclinaison sur la période 2012-2016.

A cet effet, le ministre a mis en exergue l'importance de ce secteur en tant que vecteur de développement de l'économie du Maroc et l'ampleur des chantiers et réformes lancés par le Gouvernement pour renforcer la compétitivité du Royaume et accompagner les différentes stratégies sectorielles.

Aziz Rabbah s'entretient avec son homologue malien

Le ministre de l'Équipement du transport et de la logistique, Aziz Rabbah s'est entretenu, le 11/06/2014 à Rabat, avec le son homologue malien, Mamadou Hachim Koumare, des perspectives de coopération bilatérale dans le domaine du transport. Les deux parties ont exploré les opportunités de promouvoir la coopération dans les différents domaines des infrastructures et de la logistique et ont convenu de développer les échanges des experts et d'encourager la coopération entre les entreprises privées de transport afin de répondre aux besoins du marché malien.

Les discussions ont porté également sur les moyens de développer davantage la connectivité terrestre et aérienne entre les deux pays dans le but

notamment d'accompagner le Mali dans la mise en œuvre de son programme de développement des infrastructures.

Coopération maroco-britannique



Aziz Rabbah, ministre de l'Équipement, du transport et de la logistique, a reçu, le 18 juin 2014 à Rabat, Mme Fiona Woolf, Lord-maire de la City de Londres (quartier financier de la capitale britannique). L'entretien été axé sur le renforcement de la coopération entre le Maroc et le Royaume Uni dans le domaine des transports notamment maritime et aérien. Cet entretien, s'est déroulé en présence de l'ambassadeur du Maroc au Royaume-Uni.

Aziz Rabbah reçoit la présidente du directoire du Grand Port Maritime de Marseille



Aziz Rabbah, ministre de l'Équipement du transport et de la logistique a reçu en audience, le 20 juin 2014, Mme Christine CABAU WOEHREL, directrice générale et présidente du directoire du Grand Port Maritime de Marseille. La visite de travail de Mme WOEHREL s'inscrit dans l'objectif de renforcer les liens avec le Maroc à travers le développement d'un cadre de coopération entre le port de Tanger et celui de Marseille.

Coopération entre le Maroc et les Iles canaries



Mohamed Najib Boulif, ministre délégué chargé du Transport, a reçu le président du parlement des Iles Canaries, Antonio Castro Cordobes, le 20 Juin à Rabat. Les entretiens ont porté sur les moyens de promouvoir la coopération bilatérale dans les domaines du transport et de la

logistique dans ses différents modes.

Le ministre a mis en exergue les opportunités d'investissement au Maroc, et a évoqué les programmes communs axés sur les ports, les infrastructures et l'impact du transport sur l'environnement. Il a fait état de l'évolution significative du trafic aérien entre le Maroc et les Iles Canaries qui s'établit autour de 70.000 voyageurs desservis par quatre compagnies aériennes. Cette dynamique s'est consolidée par le lancement de nouvelles lignes aériennes au cours de cette année. Le trafic aérien entre le Maroc et les Iles Canaries devrait se développer davantage suite au lancement des derniers appels d'offres.

Aziz Rabbah reçoit le président fondateur de MEBAA



Aziz Rabbah, ministre de l'Équipement du transport et de la logistique a reçu, le 23 juin 2014, le président fondateur de L'Association de l'Aviation d'Affaires au Moyen-Orient et Afrique du Nord (MEBAA), Ali Ahmed AL NAQBI, en présence du président et directeur général de la compagnie VIP Jet Maroc, Khalid HADCHI.

Au cours de cette rencontre, les deux parties se sont entretenues sur le développement du secteur de l'aviation privée et l'aviation d'affaires au Maroc, et sur l'idée de la construction d'un aéroport destiné à ces services. Ils ont, par ailleurs, évoqué le projet d'organisation du premier salon de l'aviation privée et de l'aviation d'affaires à l'aéroport Med V à Casablanca, en septembre 2015.

Aziz Rabbah reçoit des ambassadeurs des pays membres de l'ASEAN



Aziz Rabbah, ministre de l'Équipement du transport et de la logistique a reçu en audience, le 26 juin 2014, des ambassadeurs des pays membres de l'Association des nations d'Asie du Sud-Est (ASEAN) : S.E. Mme Kundalee PRACHIMDHIT, ambassadeur de

Thaïlande, S.E. M. Tosari WIDJAJA, ambassadeur d'Indonésie, S.E. M. Jamal BIN HASSAN, ambassadeur de Malaisie, S.E.M. Pham TRUONG GIANG, ambassadeur du Vietnam et M. Hipni MATARSAD, chargé d'affaires à l'Ambassade de Brunei.

Lors de cette rencontre, les discussions ont porté sur la nécessité du développement de la coopération entre le Maroc et les pays membres de l'ASEAN, notamment dans les domaines des transports maritime et aérien. Le ministre a, par ailleurs, suggéré de mener une réflexion commune pour l'organisation d'un forum d'affaires Maroc - ASEAN en 2015.

SYSTEMES D'INFORMATION

Mutualisation des Systèmes d'Information du METL

Une étude sur la mutualisation des systèmes d'information du ministère de l'Équipement, du transport et de la logistique a été récemment lancée par la direction des Systèmes d'Information. A cette effet une réunion d'échange, présidée par le ministre de l'Équipement, du transport et de la logistique, Aziz Rabbah, a eu le 22 mai 2014, à laquelle ont pris part les représentants des différents établissements sous tutelle.

A cette occasion, le ministre a rappelé l'importance de la mutualisation des systèmes d'information qui vise à mettre en commun les atouts du ministère et des établissements publics sous sa tutelle, en termes de TIC, dans un environnement centralisé et gérant garantissant ainsi l'efficacité des coûts, le respect des normes et l'utilisation efficiente des ressources.

RESSOURCES HUMAINES

Ouverture des cycles managériaux du METL



Le ministre de l'Équipement, du transport et de la logistique et le ministre délégué chargé du Transport ont coprésidé, le 26 mai 2014 au Centre d'Accueil et de Conférences à Rabat, la cérémonie d'ouverture de l'édition 2014 des cycles managériaux organisés annuellement par le ministère.

Lors de leurs discours, MM. Rabbah et Boulif ont souligné l'importance et la nécessité de la formation continue notamment le Cycle Supérieur de Management (CSM) qui est à sa 19ème

édition et le Cycle Supérieur de Gestion (CSG) qui est à sa 18ème édition, dans le développement du potentiel des ressources humaines et cadres dirigeants du ministère.

ŒUVRES SOCIALES

Campagne de dépistage du Cancer du sein et du col utérin

Dans le cadre de son programme national de prévention et assistance médicale, et après l'organisation de la campagne, de dépistage de l'Hépatite B et C, et de mesure de la glycémie, de la tension artérielle et des pulsations cardiaques, qui s'est caractérisée par une forte participation des adhérents, la Fondation des Œuvres Sociales des Travaux Publics poursuit son programme établi pour cette année, par une nouvelle campagne de détection précoce du Cancer du sein et du col utérin, et ce pour les femmes âgées entre 40 et 69 ans pour le cancer du sein et entre 30 et 49 ans pour le cancer du col de l'utérus.

Cette campagne qui a démarré le 05 mai 2014, est organisée, au niveau de la ville de Rabat, en collaboration avec la Fondation Lalla Salma de Prévention et Traitement des Cancers. Les opérations de dépistage sont effectuées, tous les lundi et jeudi, au centre hospitalier Moulay Abdellah «Chikha Fadma», et ce après renseignement des formulaires, dédiés à cette opération, par les adhérentes et leur examen par le médecin de la Fondation qui se charge de la prise des rendez-vous auprès de ladite Fondation.

Au niveau territorial, une opération similaire est organisée en collaboration avec la Caisse Nationale des Organismes de Prévoyance Sociale. Elle porte sur les soins dentaires et le dépistage du cancer du sein. Cette opération a concerné dans un premier temps les villes de Tiznit, Guelmim, Tantan, Terfaya, Boujdour, Dakhla, Es Smara, puis sera généralisée dans les autres régions.

-
- 1 EDITORIAL
 - 1 INÉDIT
 - 1 BILAN 2013 DES ACCIDENTS
 - 2 PROJETS ET COVENTIONS S'INSCRIVANT DANS LE CADRE DES ACTIVITES ROYALES
 - 3 PORTS ET DOMAINE PUBLIC MARITIME
 - 3 INFRASTRUCTURE ROUTIÈRE
 - 4 TRANSPORT ROUTIER
 - 5 LOGISTIQUE
 - 5 TRANSPORT FERROVIAIRE
 - 5 TRANSPORT AÉRIEN
 - 6 COOPÉRATION INTERNATIONALE
 - 8 SI/ RH ET ŒUVRES SOCIALES

CONTACT

Unité Centrale de Communication

- Tél. : 0537-68-41-71/ 0537-68-42-45
- Fax : 0537-76-37-79
- Adresse : Quartier administratif B.P 597 Rabat-Chellah